



Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
GRIVOL 800, n° AMM 9600471**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 Novembre 2008 d'un dossier, déposé par TRADI AGRI SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GRIVOL 800 détenue par John & Stephen B..

Considérant l'attestation de transfert fournie par TRADI AGRI SA;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GLIFOR, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8400460, détenue par TRADI AGRI SA, est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI AGRI SA et John & Stephen B.;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GRIVOL 800 est bien strictement identique à celle déclarée pour GLIFOR ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GRIVOL 800, présentée par TRADI AGRI SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GLIFOR.**

**Pascale BRIAND**